

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des modifications législatives présente son quatrième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le mardi 7 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif;
- le lundi 13 mai 2002, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Question à l'étude :

Projet de loi 6 — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

Composition du Comité :

Réunion du lundi 13 mai 2002 :

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M. SCHELLENBERG à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} SMITH (Fort Garry) remplace M. CUMMINGS;
- M. LAURENDEAU remplace M. HAWRANIK;
- M. SCHULER remplace M. MAGUIRE;
- M. MARTINDALE remplace M. SANTOS;
- M. le *ministre* MACKINTOSH remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. SCHELLENBERG remplace M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. AGLUGUB remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M. JENNISSON;
- M. HAWRANIK remplace M. FAURSCHOU.

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé de modifier l'alinéa 6(1)a) par adjonction, après « enlevés », de « du bâtiment ou de la propriété sur laquelle ce dernier est situé ».

Le président,

Rapport présenté par :

Doug Martindale

Le 13 mai 2002